



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements

Question au Gouvernement n° 1379

Texte de la question

VIOLENCE ET HARCÈLEMENT EN MILIEU SCOLAIRE

M. le président. La parole est à M. Hervé Gaymard, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Hervé Gaymard. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale.

Quand on est harcelé, physiquement, verbalement ou psychologiquement, le premier refuge, bien souvent, c'est le silence, le regard que l'on baisse, la mésestime de soi, parfois même le déni de l'agression. Cette profonde souffrance, qui, le plus souvent, reste muette, peut conduire à des troubles graves de la personnalité, à des addictions, à la désocialisation. Elle peut parfois même pousser au suicide. Nous avons toutes et tous des prénoms de collégiennes ou de collégiens qui nous hantent.

Nous ne pouvons, monsieur le ministre, mes chers collègues, rester indifférents à l'explosion de la violence en milieu scolaire – racket, vols, harcèlement –, alors même que l'école devrait être sanctuarisée.

Monsieur le ministre, votre prédécesseur, Luc Chatel, avait pris une initiative contre le harcèlement à l'école, initiative que vous prolongez aujourd'hui. Que comptez-vous faire pour améliorer la prévention et la prise en charge, pour mieux former les membres de la communauté éducative et les parents, et, enfin, peut-être surtout, pour lutter contre le harcèlement sur les réseaux sociaux, dont on dit qu'ils ont concerné, au moins une fois, 40 % des collégiennes et des collégiens ? (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Vincent Peillon, ministre de l'éducation nationale. En effet, monsieur le député, la question de la violence à l'école, de façon générale, celle du harcèlement, plus spécifiquement, doivent mobiliser toute notre énergie. En particulier, une récente étude récemment consacrée à la question de la cyber-violence a montré que 40 % des enfants – je vous rappelle qu'il y a 12 millions d'élèves – ont été victimes, au moins une fois, d'une violence sur la toile, et que 7 % d'entre eux considéraient avoir été victimes de harcèlement, c'est-à-dire de violences répétées.

Les états généraux de la violence avaient été conduits par mon prédécesseur Luc Chatel, avec le soutien du professeur Debarbieux à qui j'ai demandé de rejoindre l'éducation nationale en créant, cela n'avait jamais été fait, une délégation à la prévention et à la lutte contre les violences, afin de reconnaître ce phénomène dans l'éducation nationale. Nous avons créé, vous le savez, un nouveau métier, celui d'auxiliaire de prévention et de sécurité. Nous avons multiplié les postes pour améliorer la vie scolaire. Nous avons mis en place des formations spécifiques pour accompagner les enseignants et les chefs d'établissement, y compris dans les situations de crise paroxystique.

Aujourd'hui, passé le moment, tout à fait important, où nous devons briser la loi du silence, ce qui avait été fait avec ces états généraux, il faut doter la communauté des outils permettant de lutter contre ces phénomènes. C'est ce que j'ai annoncé aujourd'hui. Un certain nombre d'outils sont mis à la disposition des équipes éducatives, qui leur permettent non seulement de mieux déceler ces cas - car il n'y a rien de pire que de ne pas les voir, de ne pas les entendre - mais aussi, en même temps, de se mobiliser pour accompagner les élèves et les parents qui se trouvent dans ces situations. Ces outils, qui sont de multiple nature, permettront, je l'espère, de répondre à beaucoup de situations de détresse.

M. le président. Merci, monsieur le ministre.

M. Vincent Peillon, ministre. L'objectif qui doit être le nôtre, c'est de permettre la réussite de tous les élèves. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC.)*

Données clés

Auteur : [M. Hervé Gaymard](#)

Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1379

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 novembre 2013](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [27 novembre 2013](#)